

La CFTC défend la retraite à 60 ans !

Le sujet des retraites, régulièrement traité dans les médias depuis quelques semaines, ne laisse personne indifférent. Surtout lorsqu'il s'agit de reporter l'âge de départ à la retraite !

La Confédération CFTC a établi : « Un État des lieux sur les premiers points de blocage et les futurs axes de négociation CFTC. »

Dans le cadre des futurs travaux sur la retraite, la CFTC ne manquera pas de défendre le régime des retraites de la Fonction publique, en rappelant par exemple notre attachement au calcul de la pension sur les six derniers mois d'activité, ou aux bonifications d'ancienneté pour les mères de famille.

Il faudra être vigilant pour que les fonctionnaires ne soient pas les boucs émissaires des déficits.

Un récent sondage indique que 77% des personnes interrogées jugent qu'une réforme est nécessaire pour sauvegarder le système de retraite.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), dans une première phase dite de diagnostic, a précisément proposé des pistes concernant un changement de système de retraite. Celles-ci révèlent qu'une réforme du système ne permettrait pas de rééquilibrer les comptes du régime retraite.

Cette conclusion conforte la position que défend la CFTC : il faut agir sur les ressources. Pour la CFTC, le vrai sujet est celui d'une juste répartition de la richesse produite.

La CFTC souhaite un élargissement de l'assiette des cotisations aux revenus non salariaux, dont ceux du capital.

Concernant le levier d'action le plus sensible, celui du relèvement de l'âge de départ à la retraite, il serait aussi le plus impopulaire : ils étaient, toujours selon le même sondage, seulement 16% des personnes interrogées souhaitant partir après 60 ans. C'est pour cela que la CFTC défend le régime actuel car il faut lui reconnaître qu'il tient compte des situations de chacun en permettant le libre choix de départ à la retraite à partir de 60 ans.

Dans le débat actuel, une autre donnée est à prendre en compte : **la pénibilité**. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et permettre à ceux qui occupent des postes dits pénibles de partir plus tôt. Le taux d'emploi en général et celui des seniors en particulier – seulement 39% d'entre eux ont un emploi actuellement ! – doit peser sur ces débats.

Sans masse salariale conséquente, il n'y aura pas de ressources disponibles.